

Règles de sécurité et de comportement spécifiques à l'entreprise

Table des matières – Métal Entreprise maréchaux-ferrants

Perceuse à colonne	2
Scies à métaux à ruban	3
Scies circulaires à métaux	4
Machine à meuler	5
Ponceuse à ruban	6
Meuleuse d'angle	7
Soudage	8
Transpalette	9
Four à gaz	10
Forger	11
Modèle d'attestation de formation	12

Perceuse à colonne

Principales règles de sécurité et de comportement dans notre entreprise



Principaux dangers



- Risque que des gants, vêtements amples, cheveux longs ou bijoux soient entraînés par l'outil ou par la broche en rotation
- Projection de copeaux ou d'éclats d'outil, blessures occasionnées par la rotation ou la projection de la pièce
- Coupures aux mains dues à des copeaux ou des pièces à arêtes vives

Règles de sécurité



- N'utiliser que des perceuses à colonne et d'établi sûres et respecter les consignes indiquées dans la notice d'instructions
- Utilisation uniquement par des personnes instruites. L'utilisation est interdite aux jeunes travailleurs de moins de 18 ans (exception : formation professionnelle initiale)
- Porter des lunettes de protection
- Porter des chaussures de sécurité
- Interdiction de porter des gants
- Ne porter ni bagues, ni montres, ni bracelets
- Ne pas porter de vêtements amples, en particulier au niveau des manches
- Cheveux longs : porter un filet à cheveux
- Fixer les pièces au moyen de dispositifs de serrage
- Ne jamais approcher la main de la broche en mouvement
- Ne jamais serrer ou desserrer une pièce lorsque la machine est en marche
- Ne jamais procéder à des mesures, à un nettoyage ou à des réparations lorsque la machine est en marche

Informations

- Voir la notice d'instructions
- Liste de contrôle « Perceuses à colonne et d'établi », www.suva.ch/67036.f

Date d'établissement

Version 1.0 / 26 août 2019

Scies à métaux à ruban

Principales règles de sécurité et de comportement dans notre entreprise



Principaux dangers



- Contact avec le ruban de la scie en mouvement
- Projection de copeaux
- Chute de pièces
- Coincement des doigts dans le dispositif de serrage pneumatique
- Affections cutanées dues au contact de la peau avec le fluide de coupe
- Bruit occasionné par le sciage de tubes et de profilés

Règles de sécurité



Selon la situation



Selon la situation

- N'utiliser les scies à métaux à ruban que lorsque nous avons reçu l'instruction nécessaire, l'utilisation est interdite aux jeunes travailleurs de moins de 18 ans (exception : formation professionnelle initiale)
- Porter des chaussures de sécurité et des lunettes de protection
- Porter des protecteurs d'ouïe lors du sciage de tubes et de profilés
- Porter si nécessaire des gants de protection lors de la manipulation de pièces à arêtes vives
- Ne pas porter de vêtements amples, en particulier au niveau des manches
- Fixer les pièces au moyen de dispositifs de serrage
- Régler le dispositif de serrage pneumatique de telle sorte que l'espace entre la pièce et le mors de l'étau soit au maximum de 6 mm lorsque la pièce n'est pas serrée
- Attendre l'arrêt complet de la machine avant de serrer ou desserrer une pièce marche
- Attendre l'arrêt complet de la machine avant de procéder à des mesures, à un nettoyage ou à des réparations

Informations

- Voir la notice d'instructions
- Liste de contrôle « Scie à métaux à ruban », www.suva.ch/67106.f

Date d'établissement

Version 1.0 / 26 août 2019

Scies circulaires à métaux

Principales règles de sécurité et de comportement dans notre entreprise



Principaux dangers



- Contact avec la lame en mouvement
- Projection de copeaux
- Chute de pièces
- Coincement des doigts dans le dispositif de serrage pneumatique
- Bruit occasionné par le sciage de tubes et de profilés

Règles de sécurité



Selon la situation



Selon la situation

- N'utiliser les scies à métaux à ruban que lorsque nous avons reçu l'instruction nécessaire, l'utilisation est interdite aux jeunes travailleurs de moins de 18 ans (exception : formation professionnelle initiale)
- Porter des chaussures de sécurité et des lunettes de protection
- Porter des protecteurs d'ouïe lors du sciage de tubes et de profilés
- Porter si nécessaire des gants de protection lors de la manipulation de pièces à arêtes vives
- Ne pas porter de vêtements amples, en particulier au niveau des manches
- Fixer les pièces au moyen de dispositifs de serrage
- Régler le dispositif de serrage pneumatique de telle sorte que l'espace entre la pièce et le mors de l'étau soit au maximum de 6 mm lorsque la pièce n'est pas serrée
- Attendre l'arrêt complet de la machine avant de serrer ou desserrer une pièce marche
- Attendre l'arrêt complet de la machine avant de procéder à des mesures, à un nettoyage ou à des réparations

Informations

- Voir la notice d'instructions
- Liste de contrôle « Scie circulaire à métaux », www.suva.ch/67105.f

Date d'établissement

Version 1.0 / 26 août 2019



FARRIERTEC
SUISSE

Machine à meuler

Principales règles de sécurité et de comportement dans notre entreprise



Principaux dangers



- Blessures dues à la projection de particules lors du meulage
- Blessures aux mains dues au contact avec la meule en rotation
- Éclatement de la meule
- Chute de pièces
- Happement par des tourillons ou des brosses métalliques
- Inhalation de poussières
- Brûlures dues au contact avec les surfaces chaudes des pièces

Règles de sécurité



Selon la situation



- N'utiliser que des machines à meuler sûres et respecter les consignes indiquées dans la notice d'instructions
- Utilisation exclusivement réservée aux personnes ayant reçu l'instruction requise
- Porter des lunettes de protection
- Porter des chaussures de sécurité
- Porter si nécessaire des gants de protection lors de la manipulation de pièces à arêtes vives
- Porter éventuellement des protecteurs d'ouïe
- Porter éventuellement une protection des voies respiratoires
- Effectuer un test de résonance avant le serrage de la meule
- Régler correctement les supports et les chapeaux de protection
- Ne pas meuler des chaînes, câbles ou pièces comportant de nombreux trous ou picots lors des travaux avec une brosse métallique (risque de happement par la brosse)

Informations

- Voir la notice d'instructions
- Liste de contrôle « Machines à meuler ou tourets à meuler », www.suva.ch/67037.f

Date d'établissement

Version 1.0 / 26 août 2019

Ponceuse à ruban

Principales règles de sécurité et de comportement dans notre entreprise



Principaux dangers



- Blessures dues à la projection de particules lors du meulage
- Blessures aux mains dues au contact avec la bande abrasive
- Chute de pièces
- Inhalation de poussières
- Brûlures dues au contact avec les surfaces chaudes des pièces

Règles de sécurité



Selon la situation



- Utiliser des ponceuses à ruban sûres et respecter les consignes indiquées dans la notice d'instructions
- Utilisation exclusivement réservée aux personnes ayant reçu l'instruction requise
- Porter des lunettes de protection
- Porter des chaussures de sécurité
- Porter si nécessaire des gants de protection lors de la manipulation de pièces à arêtes vives
- Porter éventuellement des protecteurs d'ouïe
- Porter éventuellement une protection des voies respiratoires
- Régler correctement les supports et les chapeaux de protection

Informations

- Voir la notice d'instructions

Date d'établissement

Version 1.0 / 26 août 2019

Meuleuse d'angle

Principales règles de sécurité et de comportement dans notre entreprise



Principaux dangers



- Projection de particules lors du meulage
- Mouvement de recul de la machine en cas de coincement du disque
- Projection de fragments du disque en cas de rupture
- Coupures dues au disque en rotation
- Inhalation de poussières
- Brûlures dues au contact avec des surfaces chaudes
- Risque d'incendie dû à la projection d'étincelles
- Happement des vêtements ou des cheveux
- Décharge électrique due à des câbles électriques défectueux
- Exposition au bruit

Règles de sécurité



Selon la situation



- Utiliser des meuleuses d'angle sûres et respecter les consignes de la notice d'instructions
- Utiliser uniquement des disques recommandés pour l'appareil
- Ne pas utiliser les disques à tronçonner pour le meulage
- Ne pas démonter la poignée et le carter de protection
- Tenir la meuleuse d'angle à deux mains
- Porter des équipements de protection individuelle (protection oculaire, protecteurs d'ouïe, gants de protection, chaussures de sécurité)
- Porter un masque de protection respiratoire si nécessaire
- Ne pas porter de vêtements amples et de pantalons courts
- Aspirer les poussières lors de travaux de meulage intensifs
- Ne pas meuler en direction de son corps
- Fixer les pièces travaillées de manière à éviter le coincement du disque
- Éloigner les matériaux combustibles de la zone de travail ou les couvrir
- Séparer les places de travail et voies de circulation voisines avec des panneaux

Informations

- Voir la notice d'instructions

Date d'établissement

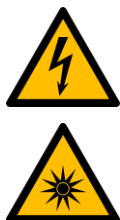
Version 1.0 / 28 octobre 2019

Soudage

Principales règles de sécurité et de comportement dans notre entreprise



Principaux dangers



- Courant électrique (décharge électrique, parfois avec des conséquences mortelles)
- Rayonnements et bruits (éblouissement ou inflammation des yeux, brûlures cutanées, lésions auditives)
- Fumées et gaz nocifs pour la santé (maladies respiratoires, intoxications)
- Incendies et explosions

Règles de sécurité



- Utiliser des machines des poste de soudage sûrs et respecter les consignes indiquées dans la notice d'instructions
- Utilisation exclusivement réservée aux personnes ayant reçu l'instruction requise
- Vérifier l'état de l'appareil et des câbles avant chaque utilisation
- Garantir la bonne conductivité entre le câble de mise à la masse et la pièce
- Avant de commencer à travailler, enclencher l'installation d'aspiration et l'ajuster en cas de besoin
- Utiliser des câbles protégés par des gaines et munis de manchons de raccordement isolés
- Porter des gants de soudage à manchettes
- Porter un casque de soudeur muni d'un filtre de protection adapté ou d'un écran de protection
- Porter une protection oculaire, même lors de l'enlèvement des scories
- Porter des vêtements composés de matériaux difficilement inflammables
- Porter des chaussures de sécurité
- Protéger les autres contre l'éblouissement (p. ex. fermer le rideau)

Informations

- Voir la notice d'instructions
- Liste de contrôle « Soudage et coupage (travaux de soudage à l'arc) », www.suva.ch/67104.f

Date d'établissement

Version 1.0 / 26 août 2019

Date d'établissement	Version 1.0 / 26 août 2019
	<h1>Transpalette</h1> <p>Principales règles de sécurité et de comportement dans notre entreprise</p>
	
Principaux dangers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Blessures, en particulier aux pieds en cas de collisions avec des personnes, endommagement d'objets ▪ Graves contusions en cas de renversement du chariot de manutention ▪ Contusions et fractures en cas de renversement d'une charge ▪ Écrasement entre le transpalette et des rayonnages, des murs, etc.
Règles de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des transpalettes sûrs et respecter les consignes indiquées dans la notice d'instructions ▪ Utilisation exclusivement réservée aux personnes ayant reçu l'instruction requise ▪ Contrôle visuel de l'absence de lacunes en matière de sécurité : dispositif de guidage, système hydraulique, roues/pneus ▪ Eviter de pousser le transpalette dans la mesure du possible ▪ Porter des chaussures de sécurité ▪ Interdiction de transporter des personnes ▪ Interdiction de faire de la trottinette
Informations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre connaissance de la notice d'instructions
Date d'établissement	Version 1.0 / 26 août 2019

Four à gaz

Principales règles de sécurité et de comportement dans notre entreprise



Principaux dangers



- Brûlures à l'allumage
- Brûlures dues au contact avec les surfaces chaudes des pièces

Règles de sécurité



- Porter des lunettes de protection et des protecteurs d'ouïe (Forger)
- Éliminer les sources d'ignition au poste de travail
- Porter des chaussures de sécurité
- Porter si nécessaire des gants de protection
- Fermer les robinets des bouteilles lorsqu'elles ne sont pas utilisées

Informations

Date d'établissement

02.02.2021

Forger

Principales règles de sécurité et de comportement dans notre entreprise



Principaux dangers



- Brûlures dues au contact avec les surfaces chaudes des pièces
- Blessures dues à la projection de particules de la forge
- Bruit
- Chute de pièces

Règles de sécurité



- Porter des lunettes de protection et des protecteurs d'ouïe
- Porter des chaussures de sécurité
- Porter si nécessaire des gants de protection
- Éliminer les sources d'ignition au poste de travail
- Porter des vêtements composés de matériaux difficilement inflammables

Informations

Date d'établissement

02.02.2021

